

INSCRIPTION 2018/2019 QUALIFICATIONS FÉDÉRALES

Assistant - Club

Animateur Suppléant

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription 2018/2019,
- Etre présenté(e) par le Président et le professeur du club où le candidat est licencié,
- Etre au moins cadet(te) 1^{ère} année,
- Etre au moins ceinture marron,
- Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en – cours,
- Etre titulaire d'un passeport sportif en – cours de validité,
- Photocopies de la page des vignettes FFJDA et des grades,
- **Frais de formation : 100 €.**

Les candidats devront effectuer un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures dans l'association affiliée à la F. F. J. D. A et suivre les différents stages et regroupements organisés par l'IRFEJJ (30 heures) dans les huit comités IDF qu'ils feront valider sur le livret de formation (obligatoire).

Les examens pédagogique, technique et de réglementation s'effectueront en mai/juin 2019– par le conseiller technique du comité 77 ou une personne missionnée.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription 2018/2019,
- Etre présenté(e) par le Président et le professeur du club où le candidat est licencié
- Etre titulaire de la qualification d'Assistant de club (sauf pour les candidats au moins 1^{er} Dan qui en seront dispensés),
- Age minimum 18 ans au jour de l'évaluation finale,
- Etre au moins ceinture marron,
- Etre titulaire de l'attestation de formation au premiers secours,
- Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en – cours,
- Etre titulaire d'un passeport sportif en – cours de validité,
- Photocopies de la page des vignettes FFJDA et des grades,
- **Frais de formation : 200 €.**

Les candidats devront effectuer un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures dans l'association affiliée à la F. F. J. D. A et suivre les différents stages et regroupements organisés par l'IRFEJJ (30 heures) dans les huit comités IDF qu'ils feront valider sur le livret de formation (obligatoire).

Les examens pédagogique, technique et de réglementation s'effectueront en mai/juin 2019– par le conseiller technique du comité 77 ou une personne missionnée.



Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription 2017/2018,
- Inscription à la formation par l'intermédiaire du Président de l'association (et du Professeur quand il y en a un) dans laquelle interviendra le candidat,
- Age minimum 18 ans au moment de l'inscription,
- Attestation du grade minimum de ceinture noire 1^{er} dan de judo – jujitsu délivré par la Commission spécialisée des dan et grades équivalents,
- Titulaire de l'attestation de formation au premiers secours,
- Extrait n°3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers,
- Certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du judo – jujitsu,
- Engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole,
- Licencié à la FFJDA pour l'année en – cours,
- Passeport sportif en – cours de validité,
- Photocopies de la page des vignettes FFJDA et des grades,
- Curriculum vitae mentionnant notamment le cursus Judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat,
- **Frais de formation : 600 €.**

L'examen pédagogique s'effectuera en mai/juin 2019 – par le conseiller technique du comité 77 ou une personne missionnée.

L'examen final se déroulera en septembre 2019 par la Ligue de Judo IDF.

NB : Pour les candidats du CFEB qui souhaitent s'inscrire à la formation du CQP l'année suivante, une déduction de 600 € sera effectuée sur le montant total de la formation.

Le Conseiller Technique Fédéral,
Éric CHARTIER.

Les candidats devront effectuer un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures dans l'association affiliée à la F. F. J. D. A et suivre les différents stages et regroupements organisés par l'IRFEJJ (35 heures) dans les huit comités IDF qu'ils feront valider sur le livret de formation (obligatoire).